

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 7 JUILLET 2014

Province de Québec
Municipalité de La Macaza

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal, tenue à l'Hôtel de Ville de La Macaza, en la salle Alice Rapatel-Dubuc, le lundi 7 juillet 2014, à 19 h.

Sont présents la conseillère et les conseillers Jeanne Zdyb, Richard Therrien, Jacques Lacoste, Jean-Marc Dubreuil, Jean Zielinski et Yvan Raymond formant quorum sous la présidence de la mairesse Céline Beauregard.

Le directeur général et secrétaire-trésorier, Jacques Taillefer, est aussi présent.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Conformément à l'article 156 du code municipal, les avis de convocation ont été remis aux membres du conseil et chacun d'eux déclare en avoir obtenu copie dans les délais prescrits.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Période de questions
3. Dépôt du procès-verbal de soumissions publiques pour des travaux de terrassement et de structure de chaussée sur le chemin du Lac-Mitchell
4. Adjudication du contrat pour des travaux de terrassement et de structure de chaussée sur le chemin du Lac-Mitchell
5. Création du poste de directeur général adjoint
6. Embauche d'un directeur général adjoint
7. Levée de la séance extraordinaire

N.B. Les délibérations du Conseil et la période de questions, lors de cette session, porteront exclusivement sur le sujet à l'ordre du jour.

2014.07.136

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Jean Zielinski
Appuyé par le conseiller Richard Therrien et résolu à l'unanimité

Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

La mairesse invite les citoyens présents à la période de questions.

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE SOUMISSIONS PUBLIQUES POUR DES TRAVAUX DE TERRASSEMENT ET DE STRUCTURE DE CHAUSSÉE SUR LE CHEMIN DU LAC-MITCHELL

Le directeur général dépose le procès-verbal de l'ouverture des soumissions reçues, pour des travaux de terrassement et de structure de chaussée sur le chemin du Lac-Mitchell, tenue au bureau municipal, le vendredi 27 juin 2014 à 11 h, lequel se résume comme suit :

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 7 JUILLET 2014

Soumissionnaire (date et heure de réception de la soumission)	Prix total avant la T.P.S. et la T.V.Q.	Montant total incluant la T.P.S. et la T.V.Q
Exc. Fernand Clément & Fils inc. Labelle	50 008,00 \$	57 469,69 \$
David Riddell Excavation Morin-Heights	68 494,61 \$	78 751,67 \$
PLC (9220-9733 Québec inc.) Blainville	89 372,15 \$	102 755,63 \$
9088-9569 Québec inc. Mont-Tremblant	66 277,27 \$	76 202,29 \$
Pavage Jérastien Inc. St-Jérôme	88 764,00 \$	102 056,41 \$
Lacelle & Frères (9018-4995 Québec Inc.) Mont-Laurier	74 773,83 \$	85 971,21 \$

2014.07.137

ADJUDICATION DU CONTRAT POUR DES TRAVAUX DE TERRASSEMENT ET DE STRUCTURE DE CHAUSSÉE SUR LE CHEMIN DU LAC-MITCHELL

Il est proposé par le conseiller Richard Therrien,
Appuyé par le conseiller Yvan Raymond et résolu à l'unanimité

Que le Conseil municipal adjuge le contrat relatif à des travaux de terrassement et de structure de chaussée sur le chemin du Lac-Mitchell à Exc. Fernand Clément de Labelle au montant de 57 469,69.\$ taxes incluses, étant le plus bas soumissionnaire.

Que la mairesse ou en son absence le maire suppléant et le directeur général ou en son absence la directrice générale adjointe soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, le contrat à intervenir entre les parties, conformément aux documents de soumission préparés par la municipalité et portant l'identification « Appel d'offres no 79047-1401.

ADOPTÉE

2014.07.138

CRÉATION DU POSTE DE DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT

ATTENDU la résolution 2013.03.60 relative à la réorganisation administrative laquelle mentionne à l'article 1 que le poste de directeur général adjoint (poste syndiqué classe 12) sera aboli au départ de la titulaire actuelle du poste et sera remplacé par un poste d'adjoint administratif (poste syndiqué classe 8);

ATTENDU le départ à la retraite de la titulaire actuelle du poste;

ATTENDU que le conseil est d'avis qu'il est essentiel que la municipalité est un poste de directeur général adjoint;

Il est proposé par le conseiller Jean Zielinski,
Appuyé par le conseiller Jacques Lacoste et résolu à l'unanimité

De procéder à la création d'un poste cadre de directeur général adjoint.

ADOPTÉE

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 7 JUILLET 2014

2014.07.139 EMBAUCHE D'UN DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT

CONSIDÉRANT la publication de l'offre de service pour pourvoir à un poste de directeur général adjoint (poste cadre) et les rencontres avec les candidats potentiels;

CONSIDÉRANT que madame Diane L'Heureux est la candidate qui a été retenue par le comité pour pourvoir au poste de directeur général adjoint de la municipalité;

Il est proposé par le conseiller Jean Zielinzi,
Appuyé par le conseiller Jacques Lacoste et résolu à l'unanimité

De retenir les services de madame Diane L'Heureux comme directrice générale adjointe de la municipalité de La Macaza, et ce, à partir du 14 juillet 2014. Son traitement salarial sera selon la politique de rémunération des cadres de la municipalité.

Que la mairesse et le directeur général sont autorisés à signer son contrat d'emploi.

ADOPTÉE

2014.07.140 LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Il est proposé par le conseiller Richard Therrien
Appuyé par le conseiller Jacques Lacoste et résolu à l'unanimité

De lever la séance extraordinaire, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 19 h 6.

ADOPTÉE

À moins d'indication contraire dans une résolution, la mairesse n'a pas exercé son droit de vote.

LA MAIRESSE

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Céline Beauregard

Jacques Taillefer